LE TIERS-VEILLEUR : UN ACTEUR DE LA RECHERCHE PARTICIPATIVE

SÉMINAIRE : L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE PARTICIPATIVE

3 & 4 DÉCEMBRE 2018 - PARIS

La Fondation de France et l'association Sciences Citoyennes travaillent depuis quelques années à mieux définir, évaluer et soutenir les démarches de recherche participative, entendue comme des pratiques d'implication de la société civile organisée et non marchande dans des processus de recherche scientifique, à toutes les étapes du projet et pour la production de savoirs au service de l'intérêt général.

C'est dans ce cadre qu'est né le projet « Le tiers-veilleur : un acteur de la recherche participative », visant à expérimenter des pratiques d'accompagnement à la recherche participative, explorées précédemment par le ministère de l'Environnement au sein du programme REPERE[1] de soutien aux partenariats entre recherche et organisations de la société civile. Il avait alors été constaté un déficit de réflexivité au sein des projets sur l'expérience de collaboration et le dispositif des « tiers-veilleurs » avait été mis en place pour le pallier. Le rôle et la définition du tiers-veilleur au sein des projets ont été laissés souples et le bilan de l'expérimentation a fait apparaître l'intérêt de la réflexivité apportée par ce regard extérieur mais également une multitude d'autres implications possibles du tiers-veilleur selon les besoins particuliers du collectif de recherche.

Le séminaire organisé les 3 et 4 décembre visait à mener une réflexion commune sur l'intérêt et le format d'un accompagnement réflexif et méthodologique dans les démarches de co-construction des savoirs. Le document présent vise à reprendre les principaux points de convergence et de débat issus des travaux du séminaire. La présente note sera structurée de la façon suivante :

Rappel des objectifs, du déroulé et des méthodologies du séminaire **2**

Introduction générale 2

Présentations dans l'espace 3

Deux modèles différents de l'accompagnement de la recherche participative Les exemples de REPERE et de Co-Create **4**

Le tiers-veilleur dans REPERE 2 4

Le centre d'appui dans Co-create 4

Interviews mutuelles sur des critères de réussite de la co-construction et de son accompagnement **5**

Petite histoire – Grande histoire, fresque sur la participation en recherche **6**

Lignes de convergence et de débats issues des ateliers du séminaire **6**

Quelle est la position du tiers-veilleur vis-à-vis du collectif de recherche ? 6

Quels processus pour la mise en œuvre d'un accompagnement tiers-veilleur ? 6

Quels sont les outils, les rôles et les missions du tiers-veilleur ? 8

Quel statut et quelles compétences pour le tiers-veilleur ? 9

Suites à donner, critiques et perspectives **9**

Partenaires **9**

1. Réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et l'expertise

Rappel des objectifs, du déroulé et des méthodologies du séminaire

Introduction générale

Introduction en plénière par Aude Lapprand, déléguée générale de l'association Sciences Citoyennes

Lors de l'introduction du séminaire, il a été rappelé l'implication de l'association Sciences Citoyennes depuis sa création en 2002 pour la reconnaissance d'un Tiers-Secteur scientifique, terme désignant l'ensemble des initiatives de la société civile dans lesquelles les citoyens, des militants associatifs ou syndicaux, des usagers, des praticiens, etc. construisent collectivement les connaissances qui leur sont nécessaires. Pour Sciences Citoyennes, la mise en mouvement de ce Tiers-Secteur scientifique répond à un objectif d'appropriation citoyenne et démocratique de la science.

La recherche participative, entendue comme des pratiques d'implication de la société civile organisée et non marchande dans des processus de recherche scientifique, peut être un outil pour le renforcement du Tiers-Secteur scientifique. Elle se caractérise par une mise en collaboration des utilisateurs de la recherche avec les chercheurs académiques aux différents stades du projet de recherche, de la co-construction de la problématique en amont jusqu'à la diffusion et l'utilisation des résultats en aval, en passant par la définition des protocoles de recherche, le recueil des données et leur analyse. Si toute recherche participative ne nécessite pas par nature une implication maximale des non-chercheurs, celle-ci doit être recherchée autant qu'elle est pertinente pour les objectifs partagés du projet de recherche. Les finalités d'une telle collaboration sont, par la co-construction de nouveaux savoirs, de faire avancer la recherche scientifique par la valorisation de résultats originaux et de répondre à des problématiques rencontrées par les acteurs non-chercheurs impliqués qui peuvent correspondre à des sujets de recherche orphelins.

La recherche participative constitue un moyen de faire évoluer en profondeur le rapport Sciences-Société car elle met en exergue la reconnaissance de la légitimité des savoirs profanes détenus par le Tiers-Secteur scientifique mais également les enjeux liés à la responsabilité des chercheurs et à la programmation de la recherche.

Pour faciliter ce travail commun entre des types d'acteurs répondant à des objectifs, des temporalités et des savoirs différents, Sciences Citoyennes et la Fondation de France ont souhaité prolonger l'expérimentation de l'accompagnement de la recherche participative par un tiers-veilleur initiée dans le programme REPERE. Dans ce cadre, la tierce personne désignée comme tiers-veilleur avait pour mission principale de « garantir une forte réflexivité à l'échelle des projets permettant d'ancrer les conclusions et recommandations du programme dans les expérimentations soutenus »[2]. Pour le Conseil Scientifique[3] réuni sur cette question par Sciences Citoyennes, le rôle du tiers-veilleur serait plus généralement d'accompagner le collectif de recherche et de l'aider, si besoin, à garantir la co-construction des savoirs en favorisant le partage et la mise en œuvre collective du projet pour atteindre les objectifs communs, ces missions devant être définies précisément avec le collectif de recherche selon les besoins spécifiques du projet.

Pour préciser le contour des missions du tiers-veilleur, le séminaire a poursuivi plusieurs objectifs :

- rassembler des acteurs d'horizons différents, partageant une même conception exigeante de la participation en recherche et cherchant à se donner les moyens d'en assurer le meilleur fonctionnement possible ;
- permettre les échanges entre acteurs, à partir des retours d'expérience en matière d'accompagnement à la co-construction des savoirs ;
- formuler des propositions sur les fonctions qui paraissent les plus intéressantes pour le tiers-veilleur, pour la rédaction d'un guide destiné aux acteurs de la recherche participative.

2. Synthèse du Colloque REPERE des 15 et 16 mai 2014 au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Voir http://www.programme-repere.fr/
3. Voir en annexe la liste des participants.

Le séminaire s'est déroulé en trois temps :

- Échanges et « groupes d'interview mutuelle » l'après-midi du 3 décembre 2018
- Soirée conviviale et atelier « petite histoire-grande histoire » le soir du 3 décembre 2018
- Ateliers de travail et retour sur le séminaire le matin du 4 décembre 2018

La plupart des méthodes d'animation (présentation dans l'espace, groupes d'interview mutuelle et atelier petite histoire-grande histoire) a visé à rendre participatif le travail réalisé et s'est inspirée des outils et méthodes de l'éducation populaire. On pourra retrouver de la documentation sur la raison d'être et les techniques sur le site de la Scop Le Pavé (http://www.scoplepave.org/) ou sur le site de la Scop l'Orage (http://www.scoplorage.org/).

Enfin, les frais liés aux transports, à l'hébergement et à la restauration ont été pris en charge ainsi qu'une indemnisation liée à la participation de leur représentant.e pour les associations le nécessitant. Ce budget important nous a semblé primordial afin de permettre une réelle participation associative alors que ces coûts sont bien souvent rédhibitoires pour les petites structures.

Présentations dans l'espace

Présentation dans l'espace en identifiant des groupes particuliers et en échangeant les prénoms au sein des groupes. Groupes proposés:

- *Provenance géographique*
- *Recherche / Société civile / Accompagnement*
- *Actif dans CO³ / Actif dans un projet / Conseil Scientifique*
- *A pratiqué la RP dans les 10 dernières années / les 5 / pas encore*

Au vu du nombre de participants (50, voir liste en Annexe1), il ne paraissait pas réaliste de se plier au traditionnel tour de table en plénière. Par ailleurs, il s'agissait également de ne pas figer l'identité des personnes présentes à leur statut actuel, afin de ne pas mettre des degrés de légitimité différents selon les statuts de chacun. Le regroupement par petits groupes est également moins intimidant pour les personnes moins habituées à la prise de parole, en permettant les échanges par deux ou trois lors du placement dans l'espace.

Nous avons cherché à visualiser tout d'abord la provenance géographique de chacun des participants, en répartissant dans l'espace de la salle les différentes régions représentées. Nous avons pu noter une bonne représentation de l'ensemble des régions françaises, territoires d'outre- mer compris, avec pour principale sous-représentation la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Malgré les efforts consentis pour permettre une réelle participation associative, le collège des chercheurs est le plus présent en comparaison de la présence de la société civile ou des personnes ayant, avant tout, joué le rôle d'accompagnateur de la recherche participative. Parmi ces chercheurs, on a noté une forte présence de chercheurs travaillant à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) INRA ou issus des disciplines de Sciences Humaines et Sociales.

La répartition dans l'espace des participants selon qu'ils soient soutenus par le dispositif CO³ [4], qu'ils soient actifs dans d'autres projets ou qu'ils appartiennent au Conseil Scientifique Tiers-Veilleur a permis une meilleure identification de chacun, en particulier des porteurs de projet CO³, réunis pour la première fois après la pré-sélection des projets.

Enfin, nous avons pu constater que le degré d'expérience en recherche participative était tout à fait divers parmi les participants, avec une répartition assez égale entre les personnes ayant pratiqué dans les 10 / 5 / 0 dernières années.

Diversité d'origine géographique, de statut professionnel, de niveaux de connaissances et d'expérience sur le sujet traité, la composition de la salle a rapidement fait entrevoir la potentielle richesse des futurs échanges.

4. Dispositif expérimental de soutien multi-bailleur à la recherche participative initié dans le cadre d'une convention entre Sciences Citoyennes et l'ADEME. CO3 , Co-Construction des Connaissances, est porté par l'ADEME, la Fondation de France, Agropolis Fondation et la Fondation Charles Léopold Mayer – FPH. Plus d'infos sur https://sciencescitoyennes.org/un-nouveau-dispositif-de-soutien-a-la-recherche-participative-co3/

Deux modèles différents de l'accompagnement de la recherche participative Les exemples de REPERE et de Co-Create

Ces exemples ont été présentés par Véronique Chable pour REPERE et Laure Malchair et Audrey Vankeerberghen pour Co-Create.

Le tiers-veilleur dans REPERE 2

Véronique Chable est généticienne spécialiste des semences et de l'amélioration des plantes, ingénieure de recherche au centre INRA de Rennes et investie depuis plus de 15 ans dans la recherche participative.

Dans le cadre du projet financé par REPERE 2[5], qui visait à traiter la reconnaissance réglementaire et scientifique des semences biologiques, le rôle du tiers-veilleur a été de « réécrire la vraie problématique par une sphère beaucoup plus large ». Le tiers-veilleur ne se préoccupait pas de la façon de travailler du consortium et ne jugeait pas la qualité du travail. Son rôle était plutôt de « retraduire avec des mots plus entendables ce que [le consortium voulait] dire » aux institutions externes. Un autre rôle du tiers-veilleur était d'être « un amplificateur de points forts » et donc « de relever des faits et de faire du lien entre partenaires, financeurs et société ». La tiers-veilleur avait une position de distanciation critique du processus tout en ayant une relation de confiance avec le consortium.

Elise Demeulanaere a rapporté qu'en tant que tiers-veilleur de ce projet, une de ses missions était de participer aux échanges transversaux entre une équipe de consultants participant à l'animation de REPERE et l'ensemble des tiers-veilleurs. Il a alors été constaté que ces derniers avaient investi leur rôle de façon très différente, soulevant ainsi des questions relevant de la place du tiers-veilleur, partie prenante ou non du projet, et de son statut.

Le centre d'appui dans Co-create

Laure Malchair et Audrey Vankeerberghen travaillent au centre d'appui qui accompagne les projets Co-Create. Co-Create est une action financée par l'Institut Bruxellois pour la Recherche et l'Innovation, l'Innovation, InnovIris, qui repose sur 3 piliers : la recherche participative, l'innovation sociétale et la résilience urbaine.

La Cellule d'Appui a été financée par InnovIris depuis 2015 afin d'accompagner l'action Co-Create, à savoir une série d'appels à projets de recherche participative co-construite dans la région bruxelloise sur la résilience urbaine. Le centre d'appui regroupe un collectif salarié, financé pour un temps limité par l'appel à projets dédié à l'accompagnement. Le financement prenant fin en juin 2019, la Cellule d'Appui est dans un processus de mise en place d'une structure pérenne.

L'accompagnement par la Cellule d'appui aux consortiums de projets est d'abord individuel, avec un suivi individualisé des projets. Cet accompagnement est particulièrement important pendant la phase de montage du projet.

Ensuite, l'accompagnement est également transversal afin de créer une communauté de projets, une communauté d'apprentissage. Par exemple, sont organisés des groupes d'intervision (des apprentissages par les pairs autour d'une thématique) ou des Co-Create Days, journées où les porteurs de projets échangent notamment sur leurs résultats, afin de créer une réflexion collective sur la résilience urbaine.

5. Reconnaissance sociale et réglementaire de l'innovation variétale par la sélection participative pour les agricultures biologique et paysanne. Voir http://www.programme-repere.fr/programme-repere/projets/projets-2011/resoriv/

Enfin, un troisième rôle d'accompagnement s'est créé : celui d'interface (et non intermédiaire) entre les projets et le bailleur de fonds (InnovIris), qui est parfois une posture inconfortable.

Les limites soulignées sont :

- les difficultés à trouver un équilibre entre accompagnement individuel et transversal ;
- la question des limites de l'accompagnement : faut-il par exemple accompagner les porteurs de projets dans la valorisation de leurs résultats ?
- l'équilibre difficile entre un besoin de systématiser l'accompagnement, de donner des repères, tout en n'étant pas prescriptif.

Interviews mutuelles sur des critères de réussite de la co-construction et de son accompagnement

Formation de 10 groupes de 5 personnes. Chacun raconte une expérience vécue d'accompagnement de la co-construction, réussite ou échec, durant 8 min, donc 40 min de récit. Puis 40min d'analyse pour identifier les freins, les leviers et les éléments de définition de l'accompagnement de la co-construction et les restituer sur un poster.

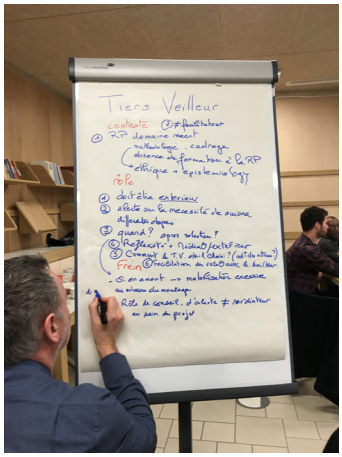

L'exercice, en partant du vécu de chacun, est symptomatique de la démarche d'éducation populaire : « co-construire de l'analyse politique utile à l'action à partir de la confrontation de nos vécus sociaux »[6]. Il autorise la prise de paroles de tout.e.s, en petit groupe et par la contrainte du temps où chaque personne dispose de 8 minutes pour son récit, sans devoir lutter pour garder la parole. Dans ce séminaire, le groupe est cependant assez gros (5 personnes) vu le nombre important de participants. Les groupes ont été imposés, pour permettre une diversité dans chacun d'eux (porteurs de projets, accompagnateurs, conseil scientifique, profil expérimenté ou novice en recherche participative…). L'appel au récit doit permettre de « déhiérarchiser » les savoirs, chacun se sent légitime pour raconter son expérience, on fait appel ici au « savoir chaud » par opposition au « savoir froid » (savoir théorique, universitaire).

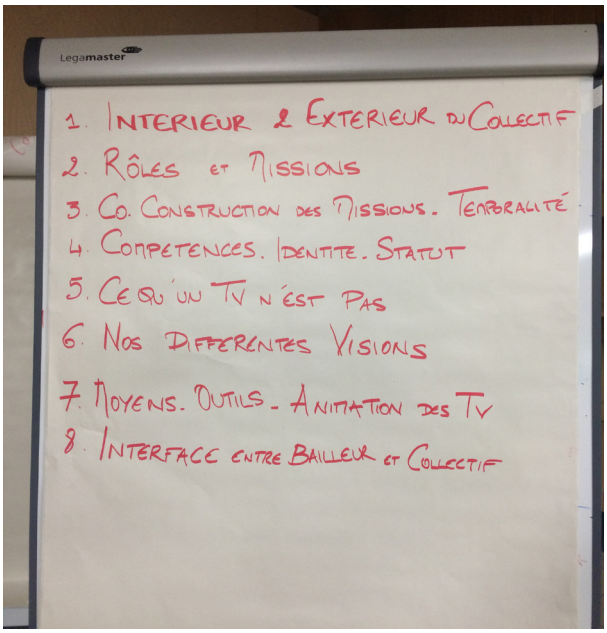

Nous n'avons pas procédé à une restitution en plénière des travaux de chacun des 10 groupes mais avons dédié du temps à l'étude des productions écrites sur poster. Parmi les points listés comme freins, leviers ou éléments de définition de l'accompagnement de la recherche participative, certains sont communs à l'ensemble des groupes (importance du temps long, ambiguïté du rôle vs évaluation, besoin de légitimité, attitude bienveillante…) tandis que d'autres points pouvaient paraître contradictoires selon les groupes (institutionnalisation/professionnalisation du tiers-veilleur, positionnement interne/externe par rapport au collectif de recherche…). À partir de ces points de convergence et divergence, nous avons identifié 8 thèmes de travail utiles pour consolider les recommandations issues du séminaire (voir poster ci-contre).

6. Travail interne avec la Scop L'Orage.

Petite histoire – Grande histoire, fresque sur la participation en recherche

Poster avec axe de temps découpé en 7 ou 8 périodes de 10 ans. Constitution de 3 groupes de 14 personnes. Chaque personne livre une anecdote de la petite histoire et une de la grande histoire par tranche de 10 ans.

Le principe de l'atelier avait été partagé en amont du séminaire afin de permettre que chacun réfléchisse en amont aux anecdotes qu'il souhaiterait livrer. L'exercice n'avait pas vocation à être restitué et nous avons institué le principe de confidentialité pour permettre une prise de parole plus libre. L'exercice a été très apprécié pour les échanges qu'il a permis.

Lignes de convergence et de débats issues des ateliers du séminaire

Ateliers de travail parallèles autour des propositions sur les fonctions du tiers-veilleur (8 groupes de travail selon les affinités avec la thématique traitée). Les restitutions en commun ont permis de dégager les lignes de convergence et de débats reprises ci-dessous.

Quelle est la position du tiers-veilleur vis-à-vis du collectif de recherche ?

Le tiers-veilleur est **extérieur au collectif de recherche** et n'est pas partie prenante du projet : il n'est pas chef de projet, animateur, coordinateur ou porte-parole du projet, et n'utilise pas le projet comme un projet de recherche. Cependant il **fait partie de la communauté du projet** : il n'est pas juge ou évaluateur. Le tiers-veilleur évolue donc dans un espace intermédiaire.

Cette extériorité se justifie afin que le tiers-veilleur puisse :

- avoir une meilleure posture, une réflexivité et une *position méta* ;
- avoir une capacité critique dans la bienveillance et la confiance.

Question débattue

Le tiers-veilleur doit il éviter tous liens affectifs ?
Ou alors les reconnaître ? S'en distancier ?

Quels processus pour la mise en œuvre d'un accompagnement tiers-veilleur ?

Une charte :

- Plusieurs groupes ont émis l'idée de mettre en place une « Charte du tiers-veilleur » permettant l'adhésion à des grands principes et un engagement des différents acteurs de la recherche participative. Cette charte pourrait s'inspirer de la charte des sciences participatives, et potentiellement de l'expérience de Co-Create.

Une plateforme :

- Un centre de ressources en ligne pourrait permettre d'accéder à un ensemble de documents et faciliter le pilotage ;
- Cette plateforme pourrait accueillir une base de données des tiers-veilleurs, et potentiellement une base de données des porteurs de projets ;
- Cette plateforme pourrait inclure une fonction de « Tinder » du tiers-veilleur, afin que les collectifs et les tiers-veilleurs puissent se choisir mutuellement.

Le choix du tiers-veilleur :

- Il est apparu important que le tiers-veilleur soit choisi par le collectif de recherche afin d'éviter les potentiels conflits et de faciliter les liens de confiance ;
- À défaut de connaissances dans l'entourage du projet, le collectif pourrait, par exemple, choisir un tiers-veilleur dans une liste proposée par le bailleur de fonds.

La co-construction des missions du tiers-veilleur

Deux options ont émergé :

- Les missions du tiers-veilleur seraient définies en co-construction entre le tiers-veilleur et les porteurs du projet. Cet accord initial pourrait se formaliser via un contrat écrit ou moral qui resterait évolutif. ;
- Ou une **cellule d'accompagnement** extérieure définirait les missions du tiers-veilleur. Sur le modèle de Nature et Progrès, cette cellule aurait une composition mixte (chercheurs, associatifs, tiers-veilleurs d'autres projets), et serait financée par les bailleurs indépendamment du projet. Les partenaires du projet seraient ensuite réintégrés dans la co-construction des missions afin que l'ensemble puisse être accepté.

Concernant la temporalité de la co-construction des missions :

- Pour les projets en émergence : co-construction des missions au moment de la construction du projet ;
- Pour les projets consolidés : la co-construction des missions devrait avoir lieu en amont du projet. Alors que les missions ne seraient pas précisément définies lors de la phase de préparation de la réponse à l'appel à projets, les missions peuvent être affinées et écrites après sélection du projet.

La fréquence de son intervention :

Le tiers-veilleur pourrait évoluer le long d'un spectre, d'un engagement minimal à un investissement poussé :

- une intervention ponctuelle (*a minima* deux rencontres par an comme prévu dans CO^3) ;
- un accompagnement de proximité.

La communauté de partage

Différentes configurations ont été envisagées :

- Un échange entre les différents projets de recherche participative ;
- Un échange entre tiers-veilleurs ;
- Dans certains cas, un échange entre les différents projets suivis par un même tiers-veilleurs ;
- Le modèle de cellule d'accompagnement peut également être pensé comme espace de réflexion, de cooptation et de régulation des missions des tiers-veilleurs.

Une alternative, la mutualisation des fonctions :

La fonction de tiers-veilleur ne serait pas remplie par un individu mais prise en charge par l'ensemble des parties prenantes. Concrètement cela pourrait passer par :

- Des formations à l'action participative ;
- Du coaching collectif ;
- De la mise en commun de compétences ;
- Des opérations de parrainage avec de l'offre et de la demande ;
- Des ateliers participatifs avec des témoignages et des récits d'expériences, etc.

Quels sont les outils, les rôles et les missions du tiers-veilleur ?

Les missions du tiers-veilleur (co-construites avec le collectif de recherche) pourraient comprendre :

Des missions pour veiller à la qualité de la **co-construction :**

- Apporter des observations pour veiller à la qualité de la collaboration et de la co-construction ;
- Se porter garant des instances de gouvernance et des valeurs de la recherche participative (il n'est pas garant de la réussite du projet en termes de résultats de recherche) ;
- Veiller au partage du rôle de garant : le bailleur de fonds étant garant de l'utilisation de l'argent public, et le collectif de projet étant garant des valeurs du projet qu'ils ont eux-mêmes définies.

Des missions de réflexivité :

- Apporter un cadre méthodologique et éthique, un cadre de réflexion ;
- Interroger les outils d'animation et techniques utilisés dans le projet ;
- Réaliser des entretiens avec les différents intervenants du projet afin de faire émerger un constat.

Des missions de suivi et d'appui sur demande :

- Prendre connaissance du projet, de ses avancées et divers documents ;
- Apporter des outils participatifs d'animation en fonction des besoins du collectif de recherche ;
- Animer sur sollicitation du collectif ;
- Faciliter et appuyer le collectif de recherche en fonction de demandes spécifiques.

Des missions de facilitation au sein du collectif de recherche et dans ses relations avec le(s) bailleur(s) de fonds :

- Être saisi par un partenaire ou membre du collectif afin de mener des entretiens et livrer un diagnostic sur les dysfonctionnements, et enfin faire émerger ou aider à co-construire des solutions (sans imposer ou préconiser) ;
- Gérer l'altérité au sein du collectif (puisque le collectif est constitué par des intérêts potentiellement incompatibles et donc des enjeux divers) : favoriser l'expression des différences, notamment en amont du projet, et favoriser le consentement plutôt que le consensus ;
- Expliciter la non-neutralité du tiers-veilleur et sa relation au bailleur de fonds, expliciter les intérêts afin d'échanger sur les éventuels problèmes ;
- Construire la relation de confiance entre tiers-veilleur, bailleur de fonds et collectif de recherche, en favorisant les espaces de dialogue.

Des missions de traduction et de facilitation avec l'extérieur :

- Traduire le projet pour différents partenaires (sans devenir porte-parole) ;
- Être facilitateur par rapport à l'extérieur, notamment en cas de conflit ;
- Permettre de créer du lien entre différents projets financés.

Question en suspens

- Quels livrables le tiers-veilleur peut-il produire afin de transmettre ce qu'il apprend de l'accompagnement de projet à la communauté de la recherche participative ?
- Le tiers-veilleur doit-il être force de proposition ?
- Le tiers veilleur doit-il chercher à donner une portée politique à l'objet de la recherche ?

Quel statut et quelles compétences pour le tiers-veilleur ?

Le statut du tiers-veilleur :

- Le tiers-veilleur ne devrait pas travailler uniquement sur un projet ou sur un type de projet ;
- La fonction de tiers-veilleur est-elle un travail à temps plein ou une mission ponctuelle ?

Compétences :

- Les compétences souhaitables sont notamment conditionnées par les questions de financement ;
- Le tiers-veilleur n'est pas nécessairement spécialiste du contenu du projet puisqu'il apporte un regard critique ;
- Une proximité expérientielle peut légitimer la posture du tiers-veilleur ;
- Le tiers-veilleur devrait avoir une connaissance ou une expérience des enjeux et des acteurs dans les milieux de la recherche d'une part, et des acteurs impliqués dans le projet d'autre part ;
- Le tiers-veilleur devrait être reconnu comme pair dans la communauté des praticiens de la recherche participative ; il y a un besoin d'élargissement et de diffusion des pratiques de la recherche participative pour apporter une reconnaissance au travail de tiers-veilleur.

Questions débattues

- La formation et la professionnalisation des tiers-veilleurs :

Certains participants ont soumis l'idée de mettre en place une formation initiale et une formation continue, évolutive, sous la forme de MOOC et de cours présentiels. Cette formation serait validée par une attestation ou un diplôme. Cette professionnalisation permettrait la reconnaissance du tiers-veilleur et d'augmenter l'acceptabilité du coût financier du tiers-veilleur. D'autres participants s'inquiétaient de cette professionnalisation et de cette approche métier, notamment par peur d'un délai de retard entre la formation et l'expérimentation.

- Serait-il souhaitable que le tiers-veilleur ait une expérience de responsabilité institutionnelle afin de garantir la gouvernance démocratique ? Ou y aurait-il un risque de continuité des dysfonctionnements démocratiques ?

Suites à donner, critiques et perspectives

Les échanges finaux ont permis de revenir sur le déroulement du séminaire et sur les apports des échanges (voir ci-dessus). Nous avons procédé à l'identification des personnes volontaires pour expérimenter le rôle de tiers-veilleur auprès des projets soutenus par le dispositif CO^3, ainsi qu'à un échange de questions / réponses autour de ce dispositif naissant.

Partenaires

Fondation de France – La Fondation de toutes les causes

Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme

ADEME – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

aude.lapprand@sciencescitoyennes.org
01 43 14 73 65
Sciences Citoyennes - 38 rue St Sabin - 75011 Paris
http://sciencescitoyennes.org